



37753 - L'invocation à dire en chœur au sortir des prières nocturnes surrogatoires

question

Ma question porte sur la juste sunna à propos des prières surrogatoires et des pratiques innovées et l'invocation à dire collectivement après les dites prières

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Pour la première partie de la question, il faut se référer à la rubrique consacrée aux prières nocturnes surrogatoires et à la Nuit du Destin dans le chapitre sur le jeûne dans ce site.

S'agissant de l'invocation collective prononcée après les dites prières, c'est une innovation. Et le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque accomplit une oeuvre contraire à notre ordre la verra rejetée.** (Rapporté par Mouslim, 3243.

Ce que le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) disait c'est : **Gloire au Roi le Très-saint** trois fois en haussant la voix à la troisième fois. (Rapporté par Ahmad, 14929 , par Abou Dawoud, 1430 et par an-Nassai, 1699 d'après Oubey ibn Kaab (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) récitait dans le witr (l'ultime raka'a de la prière) la sourate (87): Gloire à ton Maître Supérieur et la sourate 109 et la sourate 112. Quand il avait prononcé le salut final, il disait: **Gloire au Roi le Très-saint, gloire au Roi le Très-saint, gloire au Roi le Très-saint** en haussant la voix à la dernière fois. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassai) 1653.

Dans l'accomplissement du witr, l'imam prononce l'invocation dite qunoute et les fidèles qui prient derrière lui disent : amen. C'est ce que faisait Oubey ibn Kaab (P.A.a) quant il dirigeait les



prières nocturnes surérogatoires du temps d'Omar (P.A.a). Ceci est de nature à nous dispenser de toute pratique innovée. A parlé juste celui qui a dit:

« La bonne pratique est celle des ancêtres pieux

et la mauvaise celle des dernières générations »

Allah le sait mieux